

**Direction : Enfance Jeunesse et Sports**

**Enfance, Jeunesse et Sports**

**REF : EJS2005016**

**Signataire : ML/ML**

**OBJET :Signature d'un deuxième Contrat Temps Libre avec la Caisse d'Allocations Familiales**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le budget communal,

Vu la délibération n°20 du 17 janvier 2000 autorisant le Maire à signer le Contrat Temps Libre avec la Caisse d'Allocations Familiales,

Vu la lettre de la Caisse d'Allocations Familiales en date du 09 février 2005 proposant la signature d'un nouveau Contrat Temps Libre,

Considérant que le Contrat Temps Libre permet le développement de l'offre de loisirs collectifs et de vacances pendant les temps libres des enfants et des jeunes de 6 à 18 ans révolus,

Considérant que la signature d'un deuxième Contrat Temps Libre permettra à la ville et aux associations concernées (Aubervacances-Loisirs et l'OMJA) soit de permettre le maintien des subventions existantes, soit d'obtenir des subventions supplémentaires de la CAF,

A l'unanimité,

**DELIBERE :**

**ARTICLE UNIQUE** : Autorise le Maire à signer un deuxième Contrat Temps Libre avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Maire